

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à la préservation durable des habitats naturels et de leur faune en Suisse. Elle soutient également, principalement en collaboration avec des organisations partenaires, des projets dans des régions économiquement faibles de Suisse, notamment montagneuses et frontalières, afin de préserver les zones de montagne en tant que biotopes.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la réalisation du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Mesures de conservation, de restauration ou de valorisation des paysages et des constructions caractéristiques du paysage
- Publications, expositions et autres activités de communication sur les thèmes de l'environnement, de la nature et de la protection des animaux
- Projets visant à assurer la pérennité économique de la région de montagne, à lutter contre l'exode ou à encourager l'esprit d'initiative local
- Projets qui favorisent l'artisanat traditionnel et une utilisation du sol en accord avec la nature

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Projets touristiques
- Projets des pouvoirs publics (sauf en collaboration avec des organisations partenaires sélectionnées)
- Projets à but commercial
- Événements de bienfaisance, festivals, fêtes d'anniversaire
- Revues, périodiques
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Concours, prix
- Frais de fonctionnement
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés